REGLEMENT

Trail des Boucles Liverdunoises

1. ORGANISATION

Le présent réglement fixe les règles générales de participation au Trail des boucles Liverdunoises organisé par l'association TTL (Team Trail Liverdun) domiciliée 1 place Francois Mitterand 54460 LIVERDUN.

2. PRESENTATION DES COURSES

Le Trail des boucles Liverdunoises se déroulera le Dimanche 14 mars 2027 sur la commune de Liverdun. Cet évènement sportif est avant tout une célébration de notre territoire, de la commune de LIVERDUN, de son histoire et de son patrimoine exceptionnel.

Notre manifestation propose 3 épreuves chronométrées. Le départ aura lieu à proximité de l'espace loisirs Champagne, 1 rue de quimper 54460 LIVERDUN

Trail des boucles 21km / ± 450m de dénivelé positif/Départ 9h

- ↘ Ravitaillement ; km12 et arrivée – Pas de barrière horaire

Trail des petites Miternes, **10km** /± 200m de dénivelé positif /Départ 9h20

- ↘ Ravitaillement ; km 5,5 et arrivée – Pas de barrière horaire

Marche Nordique 10km /± 200m de dénivelé positif / Départ 9h40

- ↘ Ravitaillement ; km 5,5 et arrivée – Pas de barrière horaire

! ATTENTION , il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements des parcours , chaque participant est invité à apporter son propre contenant !

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Trail des boucles 21km, est ouvert aux coureurs nés en 2009 et avant

Trail des petites Miternes 10km, est ouvert aux coureurs nés en 2011 et avant

La Marche Nordique de 10km est ouverte aux coureurs nés en 2011 et avant

4. INSCRIPTIONS

Inscriptions sur le site Chronopro.net

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte, ne sont pas acceptées),
- Pour les majeurs, non licenciés, un Pass Prévention Santé (PPS) de moins d'un an à télécharger sur le site **https://pps.athle.fr**. **Attention, le PPS doit être téléchargé au moment de l'inscription**. **Attention, les certificats médicaux ne sont plus acceptés**.
- Pour les mineurs, non licenciés, une attestation valable uniquement pour cette course sera délivrée automatiquement après avoir rempli un questionnaire de santé gratuit sur le site fédéral **https://pps.athle.fr**. **Attention, aucune attestation parentale au format papier ne sera acceptée**.

5. TARIFS

Inscriptions et paiement sur le site Chronopro.net

Trail des boucles 21km, tarif unique de **23€** (plus frais de gestion du site d'inscription)

Trail des petites Miternes 10km, tarif unique **12€** (plus frais de gestion du site d'inscription)

Marche Nordique 10km , tarif unique **12€** (plus frais de gestion du site d'inscription)

Pas d'inscription sur place le jour de la course

Les inscriptions ne seront définitives qu'à la réception de tous les éléments du dossier d'inscription (paiement, PPS ou licence) seul un dossier complet permettra la délivrance du dossard.

6. ANNULATION/ECHANGE/MODIFICATION/REPORT

Lors de votre inscription sur Chronopro.net, vous aurez la possibilité de souscrire une assurance annulation.

Cette assurance permettra au coureur de pouvoir annuler sa participation sans motif ni justificatif.

Sans assurance annulation aucun remboursement ne pourra être demandé, peu importe le motif. Voir les conditions au moment de la souscription de l'assurance. En cas de litige, l'organisation ne pourra être tenue responsable

Une cession de dossard à la personne de votre choix est également possible via la plateforme d'inscription en ligne, en vous connectant à votre compte.

L'organisateur peut adapter le parcours, les horaires ou le déroulement pour des motifs de sécurité, de météo, d'autorisation administrative ou de force majeure. Il peut interrompre, annuler ou reporter tout ou partie de la manifestation si les circonstances l'exigent. Aucune indemnité, ni remboursement des frais d'engagement ne pourra être réclamé.

7. DOSSARD

Le retrait des dossards s'effectue sur site le matin même de la course à partir de 7h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ.

D'éventuelles autres modalités de retrait seront précisées ultérieurement sur le site de l'organisateur

La remise du dossard ne sera possible qu'avec un dossier d'inscription complet et sur présentation obligatoire de la ***carte d'identité***.

Le dossard doit être porté de manière visible sur le ventre ou la poitrine, il est interdit de le positionner dans le dos. Il devra être porté au-dessus de tout vêtement, pendant toute la durée de la course, il est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux parcours et aux ravitaillements.

La puce électronique étant intégrée au dossard, l'organisation décline toute responsabilité en cas de non détection sur la ligne d'arrivée du fait d'un dossard non correctement porté.

8. SEMI-AUTONOMIE ET EQUIPEMENT

Le principe de course individuelle en semi-autonomie est la règle.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité.

L'évènement se voulant éco responsable, il est demandé aux participants d'apporter leur propre gobelet/contenant pour les zones de ravitaillement, une veste imperméable et coupe-vent en cas de mauvais temps, un téléphone portable pour pouvoir joindre les secours en cas de problème, les bâtons sont autorisés uniquement pour la marche Nordique.

9. ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Responsabilité civile : L'organisateur déclare les assurances requises pour la manifestation dans le cadre de ses obligations.

Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque participant doit obligatoirement être couvert par une assurance individuelle adaptée à sa pratique et vérifier, si nécessaire, les garanties couvrant ses dommages corporels, le rapatriement et les activités concernées. Chacun reste responsable de ses actes, de son matériel et du respect des règles de sécurité.

10. SECURITE ET ASSISTANCE

Les secours et soins aux coureurs et au public sont assurés par une infirmière et secouristes de la Croix Rouge Française,

L'équipe de secouristes est destinée à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Cette équipe est en liaison téléphonique permanente pendant toute la durée de l'épreuve avec le responsable PC sécurité.

Tout participant en difficulté prévient l'organisation ou les secours dès que possible et porte assistance à une personne en danger sans s'exposer lui-même.

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Le numéro de téléphone du PC sécurité sera affiché sur chaque dossard.

En cas d'impossibilité de joindre le PC sécurité, vous pouvez appeler directement les organismes de secours au 112(plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement »)

Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions notamment

- La mise hors course par invalidation du dossard pour tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- L'évacuation par tout moyen à leur convenance des coureurs qu'ils jugeront en danger
- L'hospitalisation des coureurs dont l'état de santé le nécessitera
- Tout concurrent persistant à poursuivre la course après s'être vu retirer son dossard, le fera sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

11. ABANDON

En cas d'abandon, le coureur informe obligatoirement un responsable d'un point de contrôle ou un membre de l'organisation et suit les instructions de retour ou d'évacuation. Il ne quitte pas le parcours sans signaler son abandon et remet dès que possible son dossard à l'organisateur.

A défaut, le coureur devra prévenir impérativement le PC sécurité par téléphone,

12. COMPORTEMENT ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les participants respectent le parcours balisé, le code de la route lorsqu'il s'applique, les consignes des signaleurs, bénévoles, arbitres et services de secours ainsi que les règles propres au site traversé. Ils adaptent leur allure aux conditions du terrain, de circulation et de météo, restent maîtres de leur trajectoire et signalent tout danger.

Le participant porte son dossard ou identifiant de manière visible et ne peut utiliser celui d'une autre personne.

Les participants restent sur le parcours autorisé, respectent les propriétés privées, les espaces naturels, la faune et la flore. Tout raccourci, dégradation ou comportement portant atteinte au site peut entraîner une sanction ou une exclusion.

L'évènement étant écoresponsable, un certain nombre d'actions sont mises en place par l'organisation

Le coureur s'engage :

- A apporter son propre contenant, sur le principe de la semi-autonomie
- A respecter le principe de suppression du plastique jetable : les gobelets et bouteilles plastiques à usage unique sont éliminés des postes de ravitaillement – seuls seront présents sur les sites de ravitaillement des gobelets réutilisables genre écocups.
- Nous invitons les coureurs à quitter les points de ravitaillements situés sur le parcours en déposant les écocups dans les bacs prévus à cet effet.
- A ne pas abandonner de déchet sur le parcours ; les déchets sont déposés dans les zones prévues ou conservés jusqu'à une zone de collecte.
- A ne pas dégrader ou polluer le parcours sous peine de disqualification immédiate

L'organisateur s'engage :

- A mettre en place un tri sélectif sur le départ/arrivée
- A ne pas utiliser de clous dans les arbres pour le balisage
- A mettre une équipe « serre file » ayant pour mission de débaliser le parcours et de ramasser d'éventuels déchets perdus
- A ne pas couper ou détruire plus que nécessaire la végétation qui viendrait empiéter les sentiers empruntés par les coureurs

- A privilégier autant que possible les circuits courts pour le choix de nos partenaires et fournisseurs

13. RESULTATS ET RECOMPENSES

Diffusion immédiate des résultats dés franchissement de la ligne d'arrivée et consultables sur Chronopro.net

Seront récompensés les 3 premiers hommes et 3 premières femmes du scratch pour chacune des épreuves.

14. DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve,

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Y compris celles pouvant être reprises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Le participant renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du concurrent .

15. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d 'accès et de rectifications des données personnelles le concernant.

16. DECISIONS ET SANCTIONS

La participation aux courses se fait sous l'entière responsabilité du coureur, tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du présent règlement.

Le non-respect du présent règlement, des consignes de sécurité ou des dispositions propres à l'épreuve peut entraîner un avertissement, une mise hors course ou une exclusion, sans préjudice des suites prévues par la loi. Les décisions prises pour assurer la sécurité et le bon déroulement de la manifestation doivent être respectées.